

Le très hon. M. BENNETT: On fait des comparaisons injustes.

L'hon. M. DUNNING: Sous ce rapport je crois rester, semble-t-il, dans la meilleure tradition britannique. Tout comme le très honorable chef de l'opposition sans doute, je me suis rendu moi aussi, à l'occasion, au Hyde-Park, et là j'ai pu entendre toutes sortes d'opinions sur toutes les institutions de la Grande-Bretagne et de l'empire britannique. J'ai vu là-bas que la majesté de la loi britannique était représentée—Pourquoi? Dans le but de protéger le type même qui prêche, dans nombre de cas, des doctrines les plus incendiaires. Je ne prévois pas que la répression des idées de cette nature les empêchera de se répandre. Il est préférable de beaucoup que ces idées soient prêchées ouvertement, à moins qu'on préconise le renversement de notre régime de gouvernement ou de nos institutions par la violence. Sauf cette dernière exception, la discussion ne saurait nous causer le moindre tort.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne s'agit pas de discussions, mais d'imprimés.

L'hon. M. DUNNING: Tout cela se résume tout simplement à une divergence quant à la manière de formuler ses idées et de les consigner par écrit. Je refuse de me laisser alarmer par cet épouvantail. Vu que les moyens de communication deviennent plus faciles d'année en année; avec l'avènement du cinéma, de la radio et de divers autres moyens de communication entre les différents pays, il serait plutôt futile de notre part de magnifier l'épouvantail des annonces de magazines quant à l'influence qu'elles peuvent exercer sur l'avenir du Canada au point de croire que nous pouvons faire quelque chose pour le contrebalancer, même par l'interdiction et encore moins en doublant les droits imposés sur ces publications. Si j'examine la question au point de vue recettes, je dois dire que je regrette de voir disparaître n'importe quelle taxe en ma qualité de ministre des Finances; de plus, il est juste et raisonnable de faire observer qu'il faudra remplacer les revenus perdus de cette source. C'est exact. Mon très honorable ami, je le sais, devait avoir ce numéro du tarif à l'idée lorsqu'il a posé la base des négociations, le 14 novembre 1934. J'ai la conviction qu'il savait que le gouvernement américain réclamerait cette concession, vu surtout que nos magazines sont admis en franchise aux Etats-Unis. Il est vrai que cela n'est guère de nature à aider nos éditeurs de magazines; ceux des Etats-Unis sont tellement supérieurs à nos publications; ils ont une bien plus forte circulation et, au point de vue des annonces, le champ est autrement vaste qu'au Canada. Mon très honorable ami le savait fort bien et, dans

son discours, il s'est bien gardé de dire qu'il aurait refusé d'accorder cette concession de l'application du tarif intermédiaire aux magazines des Etats-Unis. De fait, avec l'application du tarif intermédiaire, les magazines canadiens seraient précisément au point où ils se trouvent à cette heure. L'objection qu'il a soulevée concerne le fait que nous sommes liés pour trois ans ou pour la durée de l'accord. Mais, en retour, nous avons obtenu la garantie des Etats-Unis pour l'admission en franchise de quelques produits qui prennent une grande importance aux yeux de la population canadienne, entr'autres, le papier à journal qui occupe le second rang parmi les exportations du Canada; le blé occupe le premier rang.

Le très hon. M. BENNETT: Nous discutons cette question en temps et lieu.

L'hon. M. DUNNING: Nous avons obtenu des Etats-Unis l'engagement d'admettre ce produit en franchise. Je ne prétends pas pour un seul instant que le fait d'admettre en franchise les magazines américains ne crée pas de difficultés pour les éditeurs de publications canadiennes; cela leur crée des difficultés, il va sans dire. Cependant, je ferai observer que les hommes de caractère, qui ont fondé et développé nos magazines actuellement en circulation, l'ont fait sous le régime d'un tarif qui était le même que celui qui est en vigueur à cette heure, en vertu de cet accord. Ces éditeurs ont donné de l'expansion à leurs publications en utilisant le stimulant factice mentionné par mon très honorable ami et qu'il a maintenu en existence, au cours des cinq dernières années.

Le très hon. M. BENNETT: Quatre années.

L'hon. M. DUNNING: Des quatre dernières années. Ils ont fondé et développé leurs magazines sous le régime d'un tarif douanier exactement semblable à celui qui sera mis en vigueur. Certains honorables membres ont posé la question: Qu'est-ce que le Gouvernement entend faire relativement aux requêtes qu'il a reçues de la part des éditeurs de magazines? Et un honorable membre, je crois que c'est l'honorable député de York-Sud, a laissé entendre qu'il n'espérait pas une déclaration de la part du ministre des Finances, en l'occurrence. Mon honorable ami a parfaitement raison. Le Gouvernement prendra ces requêtes en sérieuse considération ainsi qu'il le fait pour toutes les demandes provenant d'une industrie canadienne. La question sera examinée avec le plus grand soin. Je ne puis dire pour l'instant ce qui en résultera, mais je ferai une dernière observation touchant le danger qu'offrent les annonces publiées dans les magazines américains et c'est celle-ci: Prenez un magazine canadien, à l'heure actuelle, et examinez les annon-